

l'islam et le voile

Soumis par Dr. Zakir Abdul Karim Naik
24-04-2008

L'islam dégrade-t-il la femme en la cachant derrière un voile?

Le statut de la femme en islam est souvent la cible d'attaques de la part des médias occidentaux. Le "hijab", ou tenue vestimentaire islamique, est souvent cité comme exemple de "l'assujettissement" de la femme en islam. Avant d'analyser les raisons de l'obligation du hijab en islam, voici d'abord un aperçu de ce qu'était le statut de la femme dans les sociétés pré-islamiques.

1. Dans le passé, les femmes étaient déshonorées et réduites à être des objets de luxure

Les exemples historiques suivants illustrent très clairement que le statut de la femme dans les civilisations pré-islamiques était de loin inférieur à celui de l'homme, au point où elles étaient privées de toute dignité humaine:

La civilisation babylonienne:

les femmes étaient rabaissées et privées de tout droit sous la loi babylonienne. Si un homme assassinait une femme, plutôt que d'être puni pour son crime, c'est sa femme qui était mise à mort.

La civilisation grecque:

La civilisation grecque est considérée comme la plus prestigieuse des civilisations anciennes. Dans cette civilisation très "prestigieuse", on méprisait les femmes et on ne leur accordait aucun droit. Dans la mythologie grecque, une femme imaginaire appelée Pandore est la source de tous les malheurs des hommes. Les Grecs considéraient les femmes comme des personnes moins qu'humaines et inférieures aux hommes. Bien que la chasteté des femmes fût considérée comme précieuse chez eux, les Grecs se livrèrent plus tard à toutes sortes de perversions sexuelles, si bien que la prostitution devint chose courante dans toutes les classes de la société grecque.

La civilisation romaine:lorsque la civilisation romaine était au zénith de sa "gloire", un homme avait tout à fait le droit d'ôter la vie à sa femme. Par ailleurs, la prostitution et la nudité étaient choses courantes chez les Romains.

La civilisation égyptienne:les Égyptiens considéraient les femmes comme mauvaises et voyaient en elles un signe du diable.

L'Arabie pré-islamique:Avant la propagation de l'islam en Arabie, les Arabes méprisaient les femmes, et très souvent, quand une fille leur venait au monde, ils l'enterraient vivante.

2. L'islam a élevé la femme à un rang supérieur, lui a donné l'égalité et attend d'elle qu'elle se maintienne à ce niveau

L'islam a élevé le statut de la femme et lui a accordé ses droits légitimes il y a de cela 1400 ans. Elle se doit de se maintenir à ce niveau et ne rien accepter de moins que ce qu'Allah lui a accordé.

* Le hijab des hommes

Les gens parlent habituellement du hijab en relation avec la femme. Cependant, dans le Coran, Allah mentionne le "hijab" de l'homme avant celui de la femme. Dans la sourah Noor, le Coran dit:"Dis aux croyants de baisser leurs regards

et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font."[Le Coran, 24:30] Dès qu'un homme regarde une femme, il doit immédiatement baisser les yeux, surtout si la vue de cette femme a provoqué en lui des pensées inavouables.

* Le hijab des femmes

Le verset suivant de la sourah Noor dit: "Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît, et qu'elles rabattent leur voile sur leur poitrine. Et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leur mari, ou à leur père, ou au père de leur mari, ou à leur fils, ou aux fils de leur mari, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs soeurs, ou aux femmes musulmanes..."[Le Coran, 24:31]

3. Les six conditions du hijab

Selon le Coran et la Sounnah, il y a six conditions pour que le hijab soit acceptable:

1. La superficie du corps qui doit être couverte:

La premier critère est la superficie du corps qui doit être couverte . Elle est différente chez l'homme et la femme. Ce qui doit être obligatoirement couvert chez l'homme est ce qui se situe entre le nombril et les genoux. Pour la femme, cette obligation s'étend à tout le corps, à l'exception du visage et des mains. Si elle le souhaite, elle peut également couvrir ces parties de son corps. Certains érudits musulmans soutiennent que le visage et les mains doivent obligatoirement être couverts. Les cinq autres conditions sont les mêmes pour l'homme et la femme.

2. Les vêtements doivent être amples et ne pas révéler les formes.

3. Les vêtements ne doivent pas être transparents de sorte que l'on puisse voir la peau de la personne.

4. Les vêtements ne doivent pas être séduisants, de façon à attirer le sexe opposé.

5. Les vêtements ne doivent pas ressembler à ceux portés par le sexe opposé.

6. Les vêtements ne doivent pas ressembler à ceux des mécréants, que ces derniers les portent à cause de leurs coutumes ou de leur religion

4. Le hijab inclut également le comportement

Le hijab complet, en plus des six critères vestimentaires, inclut également la conduite morale, le comportement, et l'attitude de la personne. La personne qui ne respecte que les conditions vestimentaires du hijab ne l'applique que de façon restreinte. Le hijab vestimentaire doit être accompagné du hijab des yeux, du hijab du coeur, du hijab de la pensée et du hijab de l'intention. Cela inclut également la façon dont une personne marche, la façon dont elle parle, son comportement, etc.

5. Le hijab constitue une protection contre les offenses

La raison pour laquelle le hijab a été prescrit aux femmes est mentionnée dans la sourah Al-Ahzab du Coran:

? Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles; elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux."

[Le Coran, 33:59]

le Coran dit que le hijab a été prescrit aux femmes afin qu'elles soient reconnues en tant que femmes modestes, ce qui leur évitera d'être offensées.

6. L'exemple des soeurs jumelles

Supposez que deux soeurs jumelles, toutes deux très belles, se promènent sur la rue. L'une d'elles porte le hijab, i.e. que tout son corps est couvert à l'exception de son visage et de ses mains. Sa soeur, quant à elle, est vêtue à l'occidentale, en mini-jupe. Pas loin de là, il y a un voyou qui n'attend qu'une occasion de draguer une fille. Laquelle draguera-t-il? La fille qui porte le hijab ou celle habillée en mini-jupe? ?videmment, il va draguer la fille qui porte une mini-jupe. Ce genre de tenue vestimentaire, qui révèle plus le corps qu'elle ne le couvre, représente, pour le sexe opposé, une invitation à la

drague et au viol. Le Coran a donc raison de dire que le hijab est une protection contre les offenses.

7. La peine capitale pour les violeurs

Selon la loi islamique (shariah), un homme reconnu coupable de viol doit être condamné à mort. Beaucoup s'étonnent de la "sévérité" de ce châtement. Certains vont jusqu'à dire que l'islam est une religion cruelle et barbare! ?des centaines de non-musulmans, j'ai posé la question suivante: imaginez (Dieu vous en garde) qu'un homme viole votre épouse, votre mère ou votre soeur. Vous êtes le juge et le violeur est amené devant vous.? quel châtement le condamneriez-vous? Tous ceux à qui j'ai posé cette question m'ont répondu qu'ils le condamneraient à mort. Certains sont allés jusqu'à dire qu'ils le tortureraient à mort. Alors à tous ceux-là, je dis: si quelqu'un viole votre femme ou votre mère, vous voulez le condamner à mort. Mais si le même crime est commis contre la femme ou la fille de quelqu'un d'autre, vous dites que la peine capitale est barbare. Pourquoi devrait-il y avoir deux poids et deux mesures?

8. La société occidentale prétend avoir élevé le statut de la femme

La soi-disant libéralisation occidentale de la femme n'est rien d'autre qu'une forme déguisée d'exploitation de son corps et d'avilissement de son âme qui lui enlèvent toute dignité. La société occidentale prétend avoir élevé le statut des femmes. Mais en réalité, elle a rabaissé leur statut à celui de concubines et de maîtresses qui ne sont que des instruments aux mains des débauchés et des marchands de sexe qui cachent leur commerce derrière les façades trompeuses de "l'art" et de la "culture".

9. Les ?tats-Unis ont l'un des taux de viols les plus élevés

Les ?tats-Unis sont censés figurer parmi les pays les plus avancés de notre planète. Pourtant, le taux de viols, chez eux, dépasse ceux de tous les autres pays du monde. Selon un rapport du FBI, au cours de l'année 1990, une moyenne de 1756 viols ont été commis chaque jour aux ?tats-Unis. Selon un autre rapport, publié quelques années plus tard, ce sont 1900 viols qui étaient commis quotidiennement aux ?tats-Unis. L'année de ce rapport n'est pas mentionnée; peut-être était-ce 1992 ou 1993. Peut-être les Américains sont-ils devenus plus hardis au cours des années qui ont suivi.

Imaginez que toutes les femmes portent le hijab aux ?tats-Unis, i.e que chacune d'elles soit couverte de la tête aux pieds, à l'exception du visage et des mains. Et qu'à chaque fois qu'un homme regarde une femme il baisse le regard dès qu'elle provoque chez lui des pensées inavouables. Suite à cela, imaginez que chaque homme qui commet un viol soit condamné à la peine capitale. Je vous le demande: dans de telles conditions, le taux de viols, aux ?tats-Unis, augmentera-t-il, restera-t-il le même ou diminuera-t-il?

10. L'application de la shariah (loi islamique) ne peut que faire diminuer le taux de viols

Dès que la shariah est appliquée, elle n'apporte que des résultats positifs. Si elle était appliquée partout dans le monde, aussi bien aux ?tats-Unis qu'en Europe, ces sociétés ne s'en porteraient que mieux. Le hijab ne rabaïsse pas la femme. Au contraire, il l'élève et protège sa modestie et sa chasteté.

Polygamie en islam ICSFP.com